

**ENREGISTREMENT DES DEPOTS ET RESTITUTIONS
DES VALEURS ET BIENS APPARTENANT AUX RESIDENTS**

---oo0oo---

Art. L.1113-1, L.1113-2, L.1113-3, L.1113-8, R.1113-1, R.1113-3, R.1113-7
du Code de la Sante Publique

Remplir un feuillet à chaque opération de dépôt ou de restitution
En cas de dépôt initial, préciser sur la fiche la mention « dépôt initial »

M. ou Mme(nom et prénom usuel)

Résident(e) à l'EHPAD Saint Joseph, 46 Bld Jean Mathon 07200 Aubenas ,

Dépose ou restitué (barrer la mention inutile), sous la responsabilité de
l'établissement sus-nommé, les valeurs ou biens désignés ci-après :

-

-

-

Nota :

Lorsqu'il s'agit d'une remise ou restitution d'une somme d'argent en numéraire, le montant de cette opération doit être inscrit en toutes lettres, suivi d'un rappel en chiffres.

En cas de remise d'un chéquier, il doit être noté le numéro de série et le numéro des chèques utilisés au moment de la restitution du carnet de chèques.

Date et signature du Résident
Et/ou de son représentant légal,

Nom et qualité du dépositaire
engageant la responsabilité de l'EHPAD,

Commentaires ou réserves éventuels :